

Précisions concernant le travail de recherches

Un tel devoir est toujours donné au moins 21 jours à l'avance . Chaque élève a donc le temps de se rendre au CDI du collège pour effectuer son travail.

Suivant le sujet donné (un compositeur / un style musical / un instrument ...) , les réponses aux questions posées sont à chercher soit dans les documents du CDI , soit sur internet via les nombreux ordinateurs installés dans ce même lieu Je précise à chaque fois s'il s'agit d'un devoir à effectuer à partir des ressources littéraires ou informatiques !

Si les ressources sont informatiques, je sélectionne au préalable certains sites dont les références sont notées sous le sujet. Il suffit donc de se rendre sur ces sites, de lire les documents proposés, de trier les informations et de répondre de façon précise aux questions posées.

Bien sûr, il n'est pas interdit de chercher des informations chez soi et sur d'autres sites que ceux sélectionnés mais certaines réponses peuvent s'avérer difficiles à trouver.

Enfin, attention de remettre votre travail en temps et en heure : dans la mesure où j'ai tous les élèves de l'établissement, je ne pourrai pas corriger les devoirs rendus en retard ! Chacun doit donc s'organiser et prendre ses précautions : un quelconque problème d'imprimante ou d'ordinateur personnel survenu la veille du cours ne sera pas accepté !

Madame Talou

Signature de l'élève

Signature des parents